



Luxembourg, le 4 mai 2016

Direction des Finances communales

Réf. : IF/2016/C034/DZ

Concerne : Ville d'Esch-sur-Alzette

Objet : Rôle supplétif de l'impôt foncier 2015 – Délibération du 22 avril 2016

Vu et rendu exécutoire à la somme négative de treize mille cent vingt-neuf euros vingt cents (-13.129,20€).


ESCH
Secrétariat
10. 05. 2016 P.B.

Pour le Ministre de l'Intérieur,
Le Conseiller de direction,

Clara Muller